

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.30 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTIONS: Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

Table with 2 columns: Service, Price. Includes 'Service gouvernemental' and 'Service particulier du Journal de Roubaix'.

Table with 2 columns: Actions, Price. Lists various banks and financial institutions like 'Banque de France', 'Crédit foncier de France', etc.

DEPECHE COMMERCIALES New-York, 7 mars. Changes sur Londres, 4.84 0/0; change sur Paris, 5,17 0/0.

Dépêches de MM. Schlagdenhaufen et Co, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonorez.

Hâvre, 7 mars. Ventes: 900 ball.; marché calme, soutenu.

Liverpool, 7 mars. Ventes: 10,000 balles, marché ferme.

New-York, 7 mars. New-York, 11. Recettes 70.000 b. New-Orleans low middling 78 1/2. Savannah 78 1/2.

ROUBAIX, le 7 MARS 1878

Bulletin du jour

Il est facile de voir à l'attitude du gouvernement italien et au langage de ses organes officieux qu'une campagne se prépare contre le Vatican. Déjà la presse ministérielle qui avait affecté, sur le premier moment de se montrer sympathique, au nouveau pontife, Léon XIII, commence à manifester sa malveillance et à soulever les questions les plus irritantes.

M. Crispi n'avait pas donné l'ordre de ne point envoyer des troupes aux abords de la grande Basilique, afin de ne pas gêner les manifestants, pour l'unique raison que Léon XIII, en notifiant son avènement à Humbert 1^{er}, s'était abstenu de lui donner la qualification de roi d'Italie? Dans ces conditions, le Pape ne sentant pas sa liberté suffisamment assurée, il est tout naturel qu'il ait refusé de se faire couronner en public. La sagesse et la prudence ne lui permettaient pas de suivre une autre conduite.

Ce qui prouve du reste que la liberté et la sécurité du Saint-Siège sont loin d'être sauvegardées, c'est que chaque jour les journaux italiens discutent la question de savoir si « la loi des garanties » doit être maintenue ou abrogée. Des meetings sont tenus pour demander impérieusement la suppression de cette loi. Il y a plus, les ministres eux-mêmes délibèrent à ce sujet, et M. Crispi a demandé une consultation au conseil d'Etat pour décider si « la loi des garanties » est une loi fondamentale de l'Etat, complémentaire du Statut. Il paraît que le garde des sceaux, M. Mancini, est d'avis que ce n'est qu'une simple loi ordinaire, révoquable et modifiable à volonté comme toutes les lois. Mais le conseil d'Etat ne s'est pas rangé à cette opinion: selon lui, la loi des garanties est une loi essentiellement constitutionnelle qui doit être respectée. Il est à craindre que cette consultation d'un corps purement administratif, n'ait pas pour les hommes qui détiennent le pouvoir de l'autre côté des Monts, un caractère décisif, d'autant plus que M. Crispi a toujours soutenu qu'il n'y a pas de lois imprescriptibles et inaliénables et que le Statut lui-même pouvait être toujours modifié et remanié par voie législative.

Nous ne contesterons pas à l'Italie le droit de changer, de transformer les lois qui ne regardent qu'elle, qui ne touchent qu'à son organisation intérieure. Sur ce terrain, qu'elle fasse tout ce qu'elle voudra, c'est son affaire. Mais ce qu'elle ne saurait faire sans forfaiture, ce serait de toucher à la loi des garanties, qui l'engage, qui la lie étroitement envers le Saint-Siège dont l'indépendance est le fondement de la liberté de conscience, des droits et des intérêts des deux cent millions de catholiques, répandus dans le monde entier.

Il est vrai que depuis dix-huit ans le gouvernement italien nous a donné le spectacle de tant d'injustices, qu'il pourrait bien, grâce aux bouleversements européens, ne pas reculer devant une iniquité. Cependant il ne saurait se dissimuler qu'en brisant le dernier lien qui rattache l'Italie à la Papauté et en forçant par ses violences le Saint-Père à prendre le chemin de l'exil, il déchaînerait d'un bout à l'autre de la péninsule une terrible guerre civile dont il serait la première victime.

Les pouvoirs des commissions d'enquête

Une réunion de juriconsultes conservateurs vient de publier une brochure sur les pouvoirs de la commission d'enquête électorale qui se termine par les conclusions suivantes fortement motivées dans le corps de la consultation: 1° Que la commission d'enquête parlementaire instituée par la résolution du 15 novembre 1877, ne peut exercer aucune action coercitive sur les candidats; 2° Qu'elle ne peut dès lors contraindre aucune personne à comparaître devant elle, quelle que soit la forme employée pour les convocations; 3° Qu'elle n'a pas le droit d'imposer le serment à ceux qui comparaitraient devant elle; 4° Qu'elle n'a le droit d'exiger des comparants aucune remise de pièces; 5° Qu'elle ne peut pas conférer à ceux qui comparaitraient devant elle la qualité juridique de témoins; 6° Que ceux-ci, dès lors, soit pour s'exercer, soit pour se défendre à l'égard des tiers, ne peuvent invoquer aucune des immunités établies en faveur des témoins entendus par la justice; 7° Que les personnes entendues dans l'enquête ne peuvent dès lors être protégées par aucune des dispositions de la loi du 25 mars 1822, qui a édicté des pénalités spéciales contre les outrages, excès ou violences dont les témoins pourraient être, à l'occasion de leurs dépositions, l'objet de la part des tiers; 8° Qu'elle restait, soit devant les tribunaux civils, soit devant les tribunaux correctionnels, et conformément aux règles du droit commun, responsables envers les tiers du préjudice que celles-ci auraient pu leur causer, et notamment qu'elles sont exposées à toutes les conséquences d'une action en dommages-intérêts et même d'une action en diffamation dans le cas où leurs dépositions auraient le caractère de publicité prévu par la loi. Pour le comité consultatif conservateur: Léon Clément, Delsol, Louis Grivart, Paul Lauras, Antonin Lefèvre-Pontalis, de Soland, Etienne Récamier, secrétaire du comité.

LETTRES DE PARIS

Paris, 6 mars 1878 Les députés républicains ayant voulu faire du zèle le jour du mardi-gras, se sont réunis au Palais-Bourbon pour discuter le budget. Cette discussion a semblé peu intéressante à ces bons citoyens, car la commission ne s'est point trouvée en majorité suffisante pour discuter utilement et elle s'est ajournée à aujourd'hui. Espérons que le mercredi des cendres pesera davantage dans l'intérêt du pays que le dernier jour du carnaval. On a commenté hier, on commente ce matin l'attitude nouvelle prise par quelques constitutionnels du Sénat. 22 membres environ de ce groupe ont résolu de reconquérir leur liberté d'action, de voter selon leur conscience sans obéir à aucun mot d'ordre. Au point de vue de la liberté, on ne peut qu'applaudir à cette résolution. Et nous n'imaginons pas pour cela, comme les feuilles républicaines se sont hâtées de le faire, que les constitutionnels dissidents vont s'en aller voter quand même avec les gauches. Ce ne serait pas de la liberté, ce serait un changement de discipline, voilà tout. Nous avons mille raisons de croire, avec le Moniteur, que les honorables sénateurs dont il est question n'ont nullement l'envie de subir la discipline imposée par les gauches. Leurs sentiments conservateurs ne peuvent être mis en doute et il est certain que dans les circonstances décisives ce n'est pas vers la gauche, mais vers la droite qu'ils se tourneront. On n'en paraît pas douter un peu partout, ensuite parce que ce refrain, mis en musique par Moupou, par Ambroise Thomas et par Gounod, commence à se faire un peu vieux. Je vous dirai: croyez-vous qu'il existe une impression comparable à celle-ci: habiter un hôtel ou une villa, à mi-côte, assez près de la plage pour ne rien perdre de ses beautés, assez loin pour que le regard puisse dominer un plus large horizon; se lever une demi-heure avant le soleil, comme un courtisan bien avisé, pour ne pas faire attendre son souverain. Vous ouvrez votre fenêtre et déjà, à travers la brume crépusculaire, vous devinez ce que va être, dans quelques instants, ce décor du bon Dieu. Un ton uniformément grisâtre, légèrement teinté d'opale, enveloppe ces masses confuses, en estompe les contours, baigne de vapeurs, la grande ligne qui sépare le ciel de la mer, détache en noir sur ce fond gris-bleu les montagnes et les îles, le toit des maisons et le clocher de la vieille église, et prépare, pour ainsi dire, cette immense esquisse au premier coup de pinceau du grand coloriste. Peu à peu, la toile se change en mousseline, la mousseline en gaze, la gaze en dentelle, la dentelle en air tissé. Chaque minute ajoute une lueur à ces clartés, enlève une épaisseur à ces ombres, découpe ce qui se fondait dans l'ensemble, dessine ce qui s'ébauchait dans l'obscurité, met en relief et en saillie ce qui s'effaçait dans le demi-jour. Tout à coup un jet de flamme court sur cette mer endormie, y étend

ter dans le nouveau groupe Daru et quoiqu'il n'ait pu dire, à cette occasion, les ennemis du Sénat, il est constant que l'union des différentes fractions conservatrices de la Chambre haute est absolue, et que la réunion du 10 mars prochain dans laquelle le bureau doit être constitué et le règlement établi en donnera une preuve convaincante. Par conséquent, lors même que quelques orléanistes suivant le drapeau de M. le duc d'Audiffret-Pasquier resteraient, pendant quelques jours, flottants et hésitants recherchant de quel côté souffler un vent favorable à leurs ambitions, l'union conservatrice du Sénat est toujours debout et le Sénat est plus résolu qu'il n'a jamais à ne point tolérer d'empiétements révolutionnaires de la part de la Chambre basse.

Les feuilles républicaines commencent à prendre une allure plus modeste à l'occasion des élections du 3 mars. Elles n'ont plus de chants de triomphe, elles constatent simplement le succès de leurs candidats, mais se gardent bien de dire que les abstentions sont considérables, tellement considérables que l'élu représente généralement à peine le quart des électeurs inscrits.

Le Sénat n'est point sans se rendre compte de cette attitude de la France républicaine, selon les républicains, et il comprend mieux que personne que la France qui s'abstient n'est nullement disposée à baisser la patène opportuniste.

Il paraît que le journal la Commune ne suffit pas à nos radicaux. Ceux qui sont à Londres attendant l'annaliste viennent de fonder une feuille quotidienne sous le titre gracieux de l'Arbaleste à laquelle on s'empresse sans doute d'accorder l'entrée en France. Les colporteurs selon la nouvelle loi ne lui manqueront pas.

Qu'avait donc M. Gambetta hier? était-il malade ou simplement indisposé? était-il en compagnie des étudiants espagnols occupés à rechercher quelques frais souvenirs de St-Sébastien? Était-il à manger des crêpes à Chantilly ou à Belleville? On ne sait... ce qui est clair, c'est qu'il n'était pas à la soirée de M. de Marcère, son ministre. Son absence a paru étonnante. Le monde politique s'est posé différents points d'interrogation comme nous l'avons fait nous-mêmes. L'absence de M. Gambetta est devenue la question de la soirée dont Mmes Bardoux, Floquet etc., étaient le plus bel ornement. Ni M. Laurier ni sa femme n'étaient présents.

M. de Pansieff qui avait intenté un procès à M. Louis Blanc l'a perdu devant la 11^e chambre. On ne pourra donc pas accuser M. Louis Blanc d'avoir voulu soutenir la politique russe et de s'être fait l'apôtre, ni le socialiste de cet empereur qui a une si bizarre manière d'affranchir et de protéger les chrétiens d'Orient.

Bien que nous ne partagions pas du tout, les idées de M. Louis Blanc, nous sommes heureux d'avoir à constater qu'un français ne s'est pas fait l'instrument d'une politique étrangère. Il y a eu ce matin réunion des ministres. Nous croyons savoir que la question extérieure a été particulièrement examinée et que à propos de l'attitude nouvelle des constitutionnels du sénat M. Dufaure a rappelé les vers de Virgile: Timeos danæ et dona ferentes.

M. de Marcère a annoncé à ses collègues qu'il n'avait nullement l'intention d'envoyer aux préfets une nou-

velle circulaire ayant trait au départage.

P. S. L'ambassade annamite arrivera demain matin à Paris.

La candidature de M. Clovis Hugues est maintenue par le comité radical de Marseille.

(Autre correspondance)

Paris, 6 mars 1878. Les positions qui n'ont aucun caractère de franchise profitent rarement à ceux qui les prennent. C'est ce qui arrive aux constitutionnels, qui viennent de déclarer leur séparation avec la majorité sénatoriale. Ils sont froidement accueillis par les opportunistes républicains et vivement railés par les radicaux. Voici comment s'exprime le XIX^e Siècle:

« Avec leur politique louvoyante, fuyante, ondoyante, les « constitutionnels » nous mettent toujours dans un grand embarras de trouver des mots. Si leurs principes étaient plus nets, ils n'auraient pas besoin d'entrer dans des explications si longues. Il y a du bon et du mauvais dans ce double exposé, dont les auteurs paraissent avoir pris plaisir à s'embrouiller eux-mêmes.

« Le rédacteur de la note et celui de l'article appartiennent à une école de politiques qui affectent un fier dédain pour ces maximes de morale et de droit qu'on est convenu d'appeler des principes, et qui ne comptent plus que des intérêts. Aussi n'éprouvent-ils aucun embarras à nous parler des alliances contractées avec les royalistes de droit divin et l'exécration faction bonapartiste. A cet égard, ce sont des gens sans préjugés. Les affaires sont les affaires, et c'est en affaires que chez eux la politique est constamment traitée. C'est une politique enfiévrée. Mais voilà dix minutes que je reste en suspens, cherchant, pour la définir, un mot aimable, et je ne puis le rencontrer.

Voilà l'accueil fait à ces transfuges du parti conservateur; ils se disent indépendants... c'est-à-dire qu'ils n'appartiennent plus à l'armée régulière de l'ordre. Ce sont les Bachi-Bouzouks du Sénat.

Les organes en tête du petit groupe d'Audiffret-Pasquier persistent dans leur rôle désorganisateur. Hier encore, le Soleil, conjurant le Sénat de voter la loi sur l'état de siège, affirmait que personne ne songerait à affaiblir le pouvoir et qu'on calomnieait les auteurs de cette loi en suscitant contre elle les défiances de la haute chambre. Un peu plus loin, entrepris par son parti-pris de concession, la même feuille s'écriait que l'apaisement se faisait assez vite et assez bien pour que, le jour où l'on demanderait sérieusement l'annulation en faveur des dégrés de la Commune, aucune protestation ne fit entendre.

On croirait rêver en lisant de pareilles contre-vérités dans un jour comme le Soleil, si l'on ne savait que celui-ci obéit maintenant presque exclusivement à la direction du duc Pasquier.

Il paraît, aujourd'hui bien démontré, par des enseignements venant de diverses sources, que les gauches ne veulent plus attendre le renouvellement partiel du Sénat pour réaliser leurs projets. — La raison: les résultats des élections municipales leur ont démontré que ce renouvellement ne serait pas en faveur du parti républicain et radical. On peut donc s'attendre à ce qu'elles brusquent le dénouement par quelque mesure conventionnelle, devant aboutir à la démission du Maréchal.

An nombre des fêtes les plus curieuses du lundi gras à Paris, il fut cité la soirée d'enfants donnée par M. Anouhin Rondelet. Beaucoup de notabilités du monde catholique s'y étaient donné rendez-vous entourés de leur famille comme une couronne d'honneur. Il fallait voir l'émotion de toutes ces petites têtes blondes et brunes devant les merveilles de la prestidigitation. M. Henry bien connu dans les cercles catholiques de Paris et de la province, était venu tout exprès de sa tourmente dans le Nord. Les pères eux-mêmes ont admiré les Mélanges Indiens, sans absolument inédits; du sable bleu et du sable rose mélangés dans une coupe de cristal et retirer de l'eau séparément les objets. Dont un des messieurs tenait le bras nu. La partie littéraire de la soirée n'a pas été moins goûtée. DE SAINT-OTÉRON.

BULLETIN MILITAIRE

On a distribué le rapport rédigé par M. de la Rochette sur la proposition de loi ayant pour objet de modifier l'article 40 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée pour arriver à une répartition plus équitable des charges militaires entre les soldats des deux portions d'un même contingent.

Actuellement le contingent militaire se divise en deux portions désignées par le tirage au sort. La première portion composée des numéros les moins élevés reste généralement quatre ans sous les drapeaux et comprend 2/3 du contingent. La deuxième portion, formée de l'autre 1/3 du contingent, reste sous les drapeaux de six mois à un an, et ne prend part qu'à une seule période d'instruction. Que se passe-t-il quand ces soldats rentrent dans leurs foyers? La première portion est parfaitement instruite, au moins dans l'infanterie, et pénétrée de l'esprit militaire. Quatre fois déjà elle a répété son instruction. La deuxième portion du contingent n'a fait qu'une école d'instruction; ce jeune soldat rentré dans ses foyers, n'y emporte qu'un profond dégoût de ses débuts dans la vie militaire. Il ressort donc, aux yeux de tous, combien il est important d'instruire plus complètement cette deuxième portion du contingent.

Peut-on, en augmentant de quelques mois, sa présence sous les drapeaux, faire subir à cette deuxième portion du contingent une deuxième période d'instruction qui changerait son esprit et lui donnerait une véritable valeur militaire et cela sans grever le budget de la guerre? Oui! et c'est toute l'économie du projet de loi, qui ne doit avoir aucun effet rétroactif, bien entendu. Il suffit de renvoyer dans ses foyers et de rendre à l'agriculture, au mois de juin de la quatrième année, la première portion du contingent, aussitôt que la quatrième période d'instruction sera terminée, c'est à dire 3,4 ou 5 mois avant l'époque habituelle. Comme l'efficacité de la première portion est le double de l'efficacité de la deuxième portion du contingent, cela permettra de réduire cette deuxième portion 6,8 ou 10 mois de plus sous les drapeaux sans grever le budget, et vous pourrez lui faire donner l'instruction nécessaire. La proposition de loi abrège ainsi la durée du service de la première portion du contingent, sans préjudice pour son instruction et augmente la durée de service pour la deuxième portion en doublant son instruction. Le rapport de M. de la Rochette con-

Feuilleton du Journal de Roubaix du 8 MARS 1878.

UN MOIS A CANNES

Je ne voulais, plus, je n'osais plus vous parler de Cannes, de peur de me répéter. Mais, c'est plus fort que moi! Vingt-cinq jours d'un soleil sans nuage, d'un ciel plus pur qu'une conscience républicaine, d'une brise plus tiède que l'affection d'un genre, d'une atmosphère plus balsamique qu'un premier succès; un air embaumé de l'odeur suave des mimosa en fleurs; une plage enchanteuse où il semble que l'on aspire la santé, la vie — j'allais Dieu me pardonne! dire la jeunesse, — à chaque caresse de ce vent qui glisse sur ces vagues somnolentes; ce murmure de la mer, dont le charme mélancolique fait songer à la douce et monotone chanson d'une berceuse; ce panorama incomparable; ce tableau magique dans ce cadre merveilleux; toutes les beautés de la nature associées à toutes les élégances de la société polie; l'élite la plus exquise qui ait jamais protesté contre l'épiscopat démocratique; un faubourg Saint-Germain en miniature, mais avec une nuance de bonhomie, une cordialité d'accueil, une ouverture d'esprit que les pessimistes contestent au noble faubourg; assez d'armées, de blason, de noms historiques, de couronnes princières ou ducaltes pour faire tres-

saillir dans leur tombe Chérin et d'Hozié; assez de grâce, de distinction, d'intelligence, de bonté, de poésie, pour se passer de parchemins, des duchesses si spirituelles, si aimables, si sympathiques, qu'elles font de leur titre un superflu... quel ensemble! quel féerie!

Et comment résister à ces séductions innocentes, lorsqu'on arrive tout meurtri des morsures du mistral et des menaces de la politique? Passer de Spuller et de Poujade, de Gent et de Naquet, des scandaleux partis pris de l'invalidation et de l'enquête, aux La Rochefoucauld, aux Luynes, aux Vallombrose, aux princes de Ligne et de Léon, aux Latour-Maubourg, aux Bernis, aux Belmont, aux Balleroy, aux Mornay, aux Biron, etc., etc., quelle ambaine! quelle sensation délicieuse! Et comme elle serait plus ravissante encore, si l'on pouvait se dégager de la veille et se distraire du lendemain!...

Au surplus, les sentiments vifs et sincères, l'admiration, la tendresse, la reconnaissance, l'amitié, — sans compter ce joli petit diable d'amour, — n'ont jamais craint de se répéter. Je me risque donc, j'y mets d'autant moins de scrupule que j'ai pu joindre cette fois à mes essais de paysagiste en retraite des souvenirs tout récents de littérature, d'art, de poésie, de high life, qui ne déprécieraient pas la plus parisienne de toutes les casseries.

Je ne vous dirai pas: « Connaissez-vous la contrée où les citronniers fleurissent? » d'abord parce qu'ils fleuris-

sent un peu partout, ensuite parce que ce refrain, mis en musique par Moupou, par Ambroise Thomas et par Gounod, commence à se faire un peu vieux. Je vous dirai: croyez-vous qu'il existe une impression comparable à celle-ci: habiter un hôtel ou une villa, à mi-côte, assez près de la plage pour ne rien perdre de ses beautés, assez loin pour que le regard puisse dominer un plus large horizon; se lever une demi-heure avant le soleil, comme un courtisan bien avisé, pour ne pas faire attendre son souverain. Vous ouvrez votre fenêtre et déjà, à travers la brume crépusculaire, vous devinez ce que va être, dans quelques instants, ce décor du bon Dieu. Un ton uniformément grisâtre, légèrement teinté d'opale, enveloppe ces masses confuses, en estompe les contours, baigne de vapeurs, la grande ligne qui sépare le ciel de la mer, détache en noir sur ce fond gris-bleu les montagnes et les îles, le toit des maisons et le clocher de la vieille église, et prépare, pour ainsi dire, cette immense esquisse au premier coup de pinceau du grand coloriste. Peu à peu, la toile se change en mousseline, la mousseline en gaze, la gaze en dentelle, la dentelle en air tissé. Chaque minute ajoute une lueur à ces clartés, enlève une épaisseur à ces ombres, découpe ce qui se fondait dans l'ensemble, dessine ce qui s'ébauchait dans l'obscurité, met en relief et en saillie ce qui s'effaçait dans le demi-jour. Tout à coup un jet de flamme court sur cette mer endormie, y étend

une nappe d'argent, y sème des paillettes d'or, s'élançant d'un bond du levant au couchant, rend au ciel son azur saturé de rayons et de lumière, illumine la façade blanche des villas, accentue l'élégante silhouette de l'Estérel, se joue sur le dôme des pins parasols, salue d'une accolade amicale les palmiers et les Eucalyptus, et voilà Sa Majesté le soleil rentré en pleine possession de son domaine — que dis-je? réinstallé dans sa capitale... Hélas! il n'y a pas, vous le savez, de soleil sans tache, ni de médaille sans revers. Les extrêmes se touchent, et le mieux est l'ennemi du bien. En narrateur véridique, je ne dois pas me laisser éblouir par ces royales faveurs, et je suis forcé d'avouer que j'aperçois là-bas une procession de braves gens que ruine l'obstination de ce beau fixe, et qui vont, leur curé en tête, faire des prières pour la pluie... Ô bizarreries du cœur humain, partagé entre la religion du radicalisme et le désir de voir arroser ses petits pois et ses artichauts. Contradiction du populaire égaré par le suffrage universel et converti par la sécheresse! On ne veut pas du candidat clérical, on est enchanteré de faire niche au château et au presbytère; on est fier d'être le professeur d'athéisme, l'ordonnateur des enterrements civils; oui, mais, lorsque le ciel est devenu d'airain, lorsque la terre appelle vainement l'averse et la rosée, on cesse d'être communal et librepenseur pour redevenir jardinier, horticulteur et maraîcher; on se souvient,

d'une statue de la vierge qui n'a jamais, en pareil cas, manqué son effet. Ou va la chercher en grande pompe, et tant mieux si cette pompe se transforme en pompe d'arrosage! Et malheur au frère et ami qui, pour être plus logique, manquera de respect à cette statue et se moquera de ses cantiques! Il serait lapidé sur place, et, le lendemain, la feuille écarlate se facherait tout rouge contre les excès et les crimes que la superstition suggère à un peuple abruti par le clergé.

Le fait est que notre belle Provence meurt de soif. En dehors de ses coins de terre, privilégiés et bénis, que des canaux fertilissent, que des mains savantes cultivent, où l'on dirait que de bonnes fées viennent chaque nuit renouveler les fleurs et la verdure, et qui, d'ailleurs, n'ont pas besoin d'être humectés pour se vendre deux cents francs le mètre, la guesse parfumée, si elle continue de ce train-là, deviendra telle ment guesse que ses haillons feront tort à ses parfums. Partout, des bords du Rhône aux bords du Var, de la Durance au Gapeau, du Gardon à la Siane, du pont d'Avignon au pont de Nice, s'élève un cri de détresse, un chœur de cultivateurs altérés qui demandent à Dieu de l'eau pour avoir du pain. Assurément, on ne peut que s'émouvoir de leur angoisse et se joindre à leurs prières. Pourtant, messeigneurs, nous ne sommes un peu, sans que le raisonnement bannisse la raison. De deux choses l'une: ou vous ne croyez pas un mot

de ce qu'enseignent l'Évangile et le catholicisme; et alors, que signifie cette parade? Cette procession doit être pour vous l'équivalent d'une théorie athéenne, d'après ce principe que la théorie est le contraire de la pratique; la statue miraculeuse de la sainte Vierge pourrait être remplacée par celle de Cérès, que vous pourriez habiller en garde national en lui mettant quatre ou cinq képis sur la tête. L'effet serait absolument le même, et vos oraisons tomberaient d'autant plus dans l'eau qu'il n'y en aurait pas une goutte dans le pays; ou bien il reste encore un peu de foi au fond de vos pauvres âmes gangrenées par l'apostolat du journal, du club et du cabaret; et alors, oh! alors quel rôle attribuez-vous au Dieu de miséricorde et de bonté, qui est aussi le Dieu de vérité et de justice? Vous voulez qu'il vous écoute quand vous le priez; supposez-vous qu'il ne vous entend pas quand vous l'outragez, qu'il ne vous voit pas quand vous prenez un diabolique plaisir à faire tout ce qu'il défend, à enfreindre tout ce qu'il ordonne, à lire le journal où on l'insulte, à choisir pour mandataires les hommes qui se déclarent ses ennemis, qui voudraient fermer ses églises et supprimer ses prêtres, qui réclament une amnistie, une réhabilitation triomphale au profit des incrédules, des profanateurs et des assassins? Vous n'avez donc jamais vu jouer le joli proverbe d'Alfred de Musset: « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée! »